

Approfondir ses connaissances en DROIT HOSPITALIER

CONCOURS

Programme

Organisation

Durée : 3 jours

Public : agents préparant les concours de la FPH ; personnel encadrant (catégories A et B)

Objectifs :

La formation doit permettre à chaque participant de :

- De comprendre les évolutions du système sanitaire
- De se situer dans le contexte de la nouvelle gouvernance
- De comprendre l'impact des évolutions juridiques sur les acteurs
- De maîtriser les enjeux liés aux nouvelles législations
- D'appréhender les règles relatives au statut et à la responsabilité

Approche pédagogique :

- Répétition d'exercices courts et ludiques (vrai/faux, QCM ; associations...)
- Documentation pédagogique sur les notions clés à intégrer
- Travaux récapitulatifs et restitution collective à la troisième journée
- Apports juridiques spécifiques à la FPH

Les animateurs :

- Intervenants spécialisés dans le domaine du droit hospitalier et la méthodologie des épreuves écrites et orales aux concours.

Ils nous font confiance :

CHU Rennes, CHU Nantes, CH de Ploërmel...

L'organisation du système de santé :

- Les directions du ministère de la santé
- Les vecteurs d'impulsion des politiques de santé
- Les organismes nationaux de santé publique
- Les anciennes administrations déconcentrées.
- Les ARS
- Les outils de l'ARS

Maîtriser l'environnement extérieur des établissements de santé :

- Objet et procédure de la planification hospitalière
- La contractualisation
- Les procédures d'évaluation
- Les coopérations inter-institutionnelles
- Les ressources des établissements sanitaires
- Les procédures budgétaires

L'organisation interne des EPS :

- Les conditions statutaires des personnels encadrants
- Les règles d'engagement de la responsabilité
- Les organes de décision en période normale
- Les organes de décision en période exceptionnelle
- Les organes de concertation
- L'organisation médicale des établissements
- Les droits et les obligations du patient

FORMATIONS SIMILAIRES : Préparation aux Concours externe/interne AMA ; Adjoints des Cadres Hospitaliers ; Cadres de Santé....